

Relevé de vos comptes - n° 6

> Périodicité mensuelle

Relevé édité le 09 juin 2026

Vos Comptes 24h/24	Votre identifiant : 4669785120 > www.labanquepostale.fr > Application La Banque Postale > Serveur vocal : 09 69 39 36 39 ⁽¹⁾
Votre Service Clients	> Téléphone : 3639 ⁽¹⁾ > Messagerie depuis votre Espace Client > Courrier : LA BANQUE POSTALE 45900 LA SOURCE CEDEX
Votre conseiller	Prendre un rendez-vous > Téléphone : 3639 ⁽¹⁾

MR LOURIGHLI ALLAL
23 ALLEE D OZONVILLE
91200 ATHIS MONS

(1) Service gratuit + prix appel.

Avec Carbo, estimez de manière simple et gratuite l'empreinte carbone de vos dépenses bancaires. Activez le service depuis votre Espace Client Internet ou votre Application mobile (rubrique « Empreinte carbone »).

Situation de vos comptes au 8 juin 2026

Solde

Compte Courant Postal n° 68 133 92 B 033	+ 17 678,43 €
Livret A n° 755 0026485 C	+ 0,00 €
Compte Sur Livret n° 755 0904710 V	+ 2,25 €

Compte Courant Postal n° 68 133 92B 033

IBAN : FR89 2004 1010 1268 1339 2B03 331 | BIC : PSSTFRPPSCE

> Découvert autorisé au 08/06/2026 : 600,00 € (à régulariser sous 30 jours). Pour information, l'utilisation d'un découvert de 1 500,00 € pendant une durée de 30 jours avec un taux nominal annuel de 16,00 % correspond à un TAEG de 18,79 % (1). L'utilisation d'un découvert de 1 500,00 € pendant une durée de 30 jours avec un taux nominal annuel de 15,00 % correspond à un TAEG de 17,60 % (1).

(1) Le TAEG réellement appliqué dépend de l'utilisation effective du découvert.

> Avantage FORMULE DE COMPTE : jusqu'à 6,00 € par trimestre, vos intérêts débiteurs ne vous sont pas facturés.

(Seuil en vigueur au 01/07/2010)

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
	Ancien solde au 07/05/2026		15 377,93
11/05	ACHAT CB COURDIM MAG 10.05.26 CARTE NUMERO 171	5,09	
11/05	ACHAT CB LA SAVINIENNE 08.05.26 CARTE NUMERO 171	30,10	
11/05	ACHAT CB SARL SALIS 09.05.26 CARTE NUMERO 171	40,05	
11/05	ACHAT CB AOM PARAY 09.05.26 CARTE NUMERO 171	104,28	
12/05	ACHAT CB LE BARDY 11.05.26 CARTE NUMERO 171	19,90	
13/05	ACHAT CB COURDIM ESS 11.05.26 CARTE NUMERO 171	41,08	
13/05	PRELEVEMENT DE Bouygues Telecom REF : PAGP0110FGRQJD 06xxxxx108 IDENT : FR35ZZZ418323 MANDAT : BT1150806N443	24,99	
15/05	ACHAT CB SC-HALLES DE P 14.05.26 CARTE NUMERO 171	2,37	
15/05	ACHAT CB SC.AU BON PAIN 13.05.26 CARTE NUMERO 171	16,30	
15/05	ACHAT CB LE BARDY 13.05.26 CARTE NUMERO 171	27,00	

Vos opérations Compte Courant Postal n° 68 133 92B 033 (suite)

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
15/05	ACHAT CB MPL*RISTORANTE 13.05.26 CARTE NUMERO 171	43,30	
15/05	ACHAT CB JD BELLE EPINE 14.05.26 EUR 50,00 CARTE NO 171	50,00	
18/05	ACHAT CB BP ATHIS MONS 16.05.26 CARTE NUMERO 171	43,00	
18/05	PRELEVEMENT DE AXA REF : I0000960495785 I0000960495785-CONTRAT0000006251907 004 IDENT : FR14ZZZ391832 MANDAT : 00AX000000000006220122	57,71	
19/05	ACHAT CB MAXICOFFEE GC 18.05.26 CARTE NUMERO 171	1,90	
19/05	ACHAT CB MAXICOFFEE GC 18.05.26 CARTE NUMERO 171	1,90	
19/05	ACHAT CB AUTOGRILL GASV 18.05.26 CARTE NUMERO 171	40,89	
19/05	ACHAT CB LA PERLE DE QU 18.05.26 CARTE NUMERO 171	93,00	
20/05	ACHAT CB CARREFOUR CITY 19.05.26 CARTE NUMERO 171	15,24	
20/05	ACHAT CB ARZ LOCATIONS 19.05.26 CARTE NUMERO 171	39,00	
20/05	ACHAT CB HOTEL L'OCEAN 19.05.26 CARTE NUMERO 171	56,20	
21/05	ACHAT CB LE LODGE KERIS 20.05.26 CARTE NUMERO 171	4,60	
21/05	ACHAT CB AQUA JAOUEN 20.05.26 CARTE NUMERO 171	24,00	
21/05	ACHAT CB Openferry 20.05.26 CARTE NUMERO 171	38,00	
22/05	ACHAT CB LA BIEN-NOMMEE 21.05.26 CARTE NUMERO 171	30,40	
22/05	ACHAT CB HOTEL DU PHARE 21.05.26 CARTE NUMERO 171	81,80	
26/05	ACHAT CB COURDIM MAG 23.05.26 CARTE NUMERO 171	1,99	
26/05	ACHAT CB CARREFOUR CITY 22.05.26 CARTE NUMERO 171	7,34	
26/05	ACHAT CB AK BARBER 23.05.26 CARTE NUMERO 171	15,00	
26/05	ACHAT CB COURDIM MAG 25.05.26 CARTE NUMERO 171	18,98	
26/05	ACHAT CB SARL MALANDRYE 22.05.26 CARTE NUMERO 171	19,05	
26/05	ACHAT CB BISCUITERIE PO 22.05.26 CARTE NUMERO 171	24,35	
26/05	ACHAT CB PHARM BEAUSEJO 23.05.26 CARTE NUMERO 171	30,66	
26/05	ACHAT CB IK EXPLOITATIO 22.05.26 CARTE NUMERO 171	32,50	
26/05	ACHAT CB BISCUITERIE PO 22.05.26 CARTE NUMERO 171	51,30	
26/05	ACHAT CB PER QUIBERON 22.05.26 CARTE NUMERO 171	60,50	
26/05	ACHAT CB SELARL KST 23.05.26 CARTE NUMERO 171	73,36	
26/05	ACHAT CB COURDIM MAG 25.05.26 CARTE NUMERO 171	86,40	

Vos opérations Compte Courant Postal n° 68 133 92B 033 (suite)

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
26/05	ACHAT CB COURDIM MAG 23.05.26 CARTE NUMERO 171	110,46	
27/05	VIREMENT DE STEF Transport PARIS A th 9495009000 SALAIRE 05 2026 REFERENCE : 0190147600092001		1 912,80
28/05	VIREMENT DE M BOUZIDI ABDELAZIZ OU MME Vir. de Mme Ou Mr Bouzidi Fouzia E Vir. de Mme Ou Mr Bouzidi Fouzia E REFERENCE : 0190148600064001		1 000,00
28/05	CARTE X8171 27/05/26 A 08H24 RETRAIT DAB CE IDF P ATHIS MONS	120,00	
29/05	ACHAT CB SC-PIZZA NAPOL 28.05.26 CARTE NUMERO 171	12,50	
29/05	ACHAT CB SODEXO TFEPARI 28.05.26 CARTE NUMERO 171	50,00	
01/06	VIREMENT DE INTEREPARGNE I28010626050000003937FYS I-STEF FRANCE EPARGNE SALARIALE26 0528 1860591521045 STEF F RANCE EPARGNE SALARIALE260528 18 60591521045 REFERENCE : 0190152600067001		673,39
01/06	VIREMENT DE INTEREPARGNE I28010626050000003937FYT I-STEF FRANCE EPARGNE SALARIALE26 0528 1860591521045 STEF F RANCE EPARGNE SALARIALE260528 18 60591521045 REFERENCE : 0190152600067001		1 804,99
01/06	ACHAT CB IVS FRANCE 29.05.26 CARTE NUMERO 171	5,00	
01/06	ACHAT CB MAISON CHAIR 29.05.26 CARTE NUMERO 171	5,20	
01/06	ACHAT CB GRAND FRAIS 29.05.26 CARTE NUMERO 171	6,20	
01/06	ACHAT CB CARREFOUR 29.05.26 CARTE NUMERO 171	8,00	
01/06	ACHAT CB SELF COURS HAL 30.05.26 CARTE NUMERO 171	55,12	
01/06	VIREMENT PERMANENT POUR CAMILLE TAUVRON COMPTE FR7618206003686504293661279 REFERENCE : 0226152600543331 REFERENCE : 0226152600543331	350,00	
01/06	VIREMENT PERMANENT POUR CAMILLE TAUVRON COMPTE FR7618206003686504293661279 REFERENCE : 0226152600462151 REFERENCE : 0226152600462151	400,00	
02/06	ACHAT CB L ARCHIPAIN 01.06.26 CARTE NUMERO 171	8,05	
02/06	VIREMENT PERMANENT POUR ALLAL COMPTE FR7630004031680000554399296 REFERENCE : 0226153600134863 REFERENCE : 0226153600134863	150,00	
03/06	ACHAT CB L ARCHIPAIN 02.06.26 CARTE NUMERO 171	3,50	
04/06	ACHAT CB SC-PIZZA NAPOL 03.06.26 CARTE NUMERO 171	45,80	
05/06	ACHAT CB MP*CARREFOUR D 04.06.26 CARTE NUMERO 171	40,16	
08/06	CARTE X8171 06/06/26 A 11H18 RETRAIT DAB CHAJUVISY_SUR_ORGE	200,00	
08/06	ACHAT CB APRR LES EPRUN 06.06.26 CARTE NUMERO 171	4,50	
08/06	ACHAT CB IVS FRANCE 05.06.26 CARTE NUMERO 171	5,00	
08/06	ACHAT CB MAYNART AURIAN 05.06.26 CARTE NUMERO 171	10,50	
08/06	ACHAT CB LE BARDY 07.06.26 CARTE NUMERO 171	13,50	

Vos opérations Compte Courant Postal n° 68 133 92B 033 (suite)

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
08/06	ACHAT CB TABAC L ESCALE 06.06.26 CARTE NUMERO 171	13,50	
08/06	ACHAT CB LA SAVINIENNE 07.06.26 CARTE NUMERO 171	17,20	
08/06	ACHAT CB PHARMACIE KAYA 05.06.26 CARTE NUMERO 171	23,75	
08/06	ACHAT CB COEUR DE FLEUR 07.06.26 CARTE NUMERO 171	35,99	
08/06	ACHAT CB COURDIM MAG 06.06.26 CARTE NUMERO 171	43,22	
Total des opérations		3 090,68	5 391,18
Nouveau solde au 08/06/2026			17 678,43

Pour votre information

Épargnez à votre rythme !

Régulys est une solution souple et simple pour faire progresser votre épargne en douceur. Vous choisissez la date, la périodicité et le montant de votre versement et Régulys vous assure le transfert régulier du montant de votre choix vers un ou plusieurs de vos produits d'épargne ou de placement. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

Pour faire opposition en cas de perte ou vol de vos Moyens de paiement : Sur vos cartes (24h/24, 7j/7) via l'Espace Client Internet, l'application mobile ou au 3639 (Service gratuit + prix appel). **Sur vos chèques** au 3639 (Service gratuit + prix appel). **Pour bloquer les virements digitaux en cas de virements frauduleux constatés sur votre compte :** Rendez-vous sur l'Espace Client Internet (24h/24, 7j/7) pour modifier votre mot de passe ou sur le site labanquepostale.fr pour lancer la procédure de réinitialisation du mot de passe. Vous pouvez également contacter notre Service Clients au 3639 (Service gratuit + prix appel). **Besoin d'une information sur la bonne exécution de votre Contrat ou de déposer une réclamation ?** Contactez-nous via votre messagerie sécurisée (BEL/APP), votre bureau de poste ou le Service Clients soit par courrier à l'adresse : La Banque Postale, TSA 10400, 69945 Lyon CEDEX 20, soit par téléphone au 3639 (Service gratuit + prix appel). **En cas de désaccord avec la réponse apportée à votre réclamation écrite (datée de moins d'un an et signée) ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois**, vous pouvez saisir gratuitement Le Médiateur de la consommation de La Banque Postale sur le site <https://mediateur.groupepostale.com> (à privilégier) ou par courrier au 115 rue de Sèvres, Case postale G 009, 75275 Paris CEDEX 06. La demande de médiation devra être accompagnée d'une copie de la réclamation initiale écrite. En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, vous pouvez également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) sur le site <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>. **La Garantie de vos dépôts (www.garantiedesdepots.fr) :** Vos CCP, CAT, CSL, CEL, PEL, Livret jeune, livret B, PEP, Compte d'attente et Compte relais sont couverts par la Garantie des Dépôts du FGDR (Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution). Vos livrets A, LDDS et LEP bénéficient de la garantie de l'Etat.

Informations générales sur la protection des dépôts	
La protection des dépôts effectués auprès de La Banque Postale est assurée par :	Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR)
Plafond de protection :	100 000 € par déposant et par établissement de crédit (1)
Si vous avez plusieurs comptes dans le même établissement de crédit :	Tous vos dépôts enregistrés sur vos comptes ouverts dans le même établissement de crédit entrant dans le champ de la garantie sont additionnés pour déterminer le montant éligible à la garantie ; le montant de l'indemnisation est plafonné à 100 000 € (1)
Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes :	Le plafond de 100 000 € s'applique à chaque déposant séparément. Le solde du compte joint est réparti entre ses cotitulaires ; la part de chacun est additionnée avec ses avoirs propres pour le calcul du plafond de garantie qui s'applique à lui (2)
Autres cas particuliers	Voir note (2)
Délai d'indemnisation en cas de défaillance de l'établissement de crédit :	Sept jours ouvrables (3)
Monnaie de l'indemnisation :	Euro
Correspondant :	Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) 65 rue de la Victoire – 75009 Paris Tél : 01 58 18 38 08 Courriel : contact@garantiedesdepots.fr
Pour en savoir plus :	Reportez-vous au site internet du FGDR : http://www.garantiedesdepots.fr/
Accusé de réception par le déposant : Lorsque ce formulaire est joint ou intégré aux conditions générales ou aux conditions particulières du projet de contrat ou convention, il est accusé réception à l'occasion de la signature de la convention.	
Il n'est pas accusé réception à l'occasion de l'envoi annuel du formulaire.	

Informations complémentaires :

(1) Limite générale de la protection : Si un dépôt est indisponible parce qu'un établissement de crédit n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont indemnisés par un système de garantie des dépôts. L'indemnité est plafonnée à 100 000 € par personne et par établissement de crédit. Cela signifie que tous les comptes créditeurs auprès d'un même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le montant éligible à la garantie (sous réserve de l'application des dispositions légales ou contractuelles relatives à la compensation avec ses comptes débiteurs). Le plafond d'indemnisation est appliqué à ce total. Les dépôts et les personnes éligibles à cette garantie sont mentionnés à l'article L.312-4-1 du code monétaire et financier (pour toute précision sur ce point, voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution).

Par exemple, si un client détient un compte d'épargne éligible (hors livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire et Livret d'Epargne Populaire) dont le solde est de 90 000 € et un compte courant dont le solde est de 20 000 €, l'indemnisation sera plafonnée à 100 000 €.

(2) Principaux cas particuliers : Les comptes joints sont répartis entre les cotitulaires à parts égales, sauf stipulation contractuelle prévoyant une autre clé de répartition. La part revenant à chacun est ajoutée à ses comptes ou dépôts propres et ce total bénéficie de la garantie jusqu'à 100 000 €.

Les comptes sur lesquels deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'indivisaire, d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement similaire, non dotés de la personnalité morale, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des indivisaires ou associés.

Les comptes appartenant à un Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL), ouverts afin d'y affecter le patrimoine et les dépôts bancaires de son activité professionnelle, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des autres comptes de cette personne.

Les sommes inscrites sur les Livrets A, les Livrets de Développement Durable et Solidaire - LDDS - et les Livrets d'Epargne Populaire - LEP - sont garanties indépendamment du plafond cumulé de 100 000 € applicable aux autres comptes. Cette garantie porte sur les sommes déposées sur l'ensemble de ces livrets pour un même titulaire ainsi que les intérêts afférents à ces sommes dans la limite de 100 000 € (pour toute précision voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution). Par exemple, si un client détient un livret A et un LDDS dont le solde est de 30 000 € et un compte courant dont le solde est de 90 000 €, l'indemnisation sera plafonnée à 120 000 €.

Certains dépôts à caractère exceptionnel (somme provenant d'une transaction immobilière réalisée sur un bien d'habitation appartenant au déposant ; somme constituant la réparation en capital d'un dommage subi par le déposant ; somme constituant le versement en capital d'un avantage-retraite ou d'un héritage) bénéficient d'un rehaussement de la garantie au-delà de 100 000 €, pendant une durée limitée à la suite de leur encaissement (pour toute précision sur ce point, voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution).

(3) Indemnisation : Le Fonds de garantie des dépôts et de résolution met l'indemnisation à disposition des déposants et bénéficiaires de la garantie, pour les dépôts couverts par celle-ci, sept jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution fait le constat de l'indisponibilité des dépôts de l'établissement adhérent en application du premier alinéa du I de l'article L. 312-5 du code monétaire et financier. Ce délai de sept jours ouvrables sera applicable à compter du 1er juin 2016 ; jusqu'à cette date, ce délai est de vingt jours ouvrables.

Ce délai concerne les indemnisations qui n'impliquent aucun traitement particulier ni aucun complément d'information nécessaire à la détermination du montant indemnisable ou à l'identification du déposant. Si un traitement particulier ou un complément d'information sont nécessaires, le versement de l'indemnisation intervient aussitôt que possible.

La mise à disposition se fait, au choix du Fonds de garantie des dépôts et de résolution :

- soit par l'envoi d'une lettre-chèque en recommandé avec avis de réception,
- soit par mise en ligne des informations nécessaires sur un espace internet sécurisé, ouvert spécialement à cet effet par le Fonds et accessible à partir de son site officiel (cf. ci-après), afin de permettre au bénéficiaire de faire connaître le nouveau compte bancaire sur lequel il souhaite que l'indemnisation lui soit versée par virement.

(4) Autres informations importantes : Le principe général est que tous les clients, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, que leurs comptes soient ouverts à titre personnel ou à titre professionnel, sont couverts par le FGDR. Les exceptions applicables à certains dépôts ou à certains produits sont indiquées sur le site internet du FGDR. Votre établissement de crédit vous informe sur demande si ces produits sont garantis ou non. Si un dépôt est garanti, l'établissement de crédit le confirme également sur le relevé de compte envoyé périodiquement et au moins une fois par an.